



Boulogne, le 18 juillet 2022

**OFFICE DE COORDINATION BANCAIRE ET
FINANCIERE - SERVICES ET FORMATION**
Madame CAROLE DELORME D'ARMAILLE
116 BOULEVARD HAUSSMAN
75008 PARIS

Réf : Numéro de dossier CN_2022_03798

Objet : Demande de certification initiale - Attribution de la certification et envoi du certificat RNQ

Madame CAROLE DELORME D'ARMAILLE,

J'ai le plaisir de vous informer qu'à l'issue du Comité d'évaluation qui s'est réuni le 13/07/2022, je vous accorde la certification Qualiopi. Vous trouverez, en pièce jointe, votre certificat.

Cette certification est valable 3 ans soit jusqu'au 12/07/2025.

Elle atteste du respect des exigences du Référentiel National qualité Qualiopi.

Durant cette période, nous vous rappelons que vous devez porter à notre connaissance, dans les meilleurs délais, toute information relative à des changements majeurs qui surviendraient au sein de votre structure.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez, et restons bien entendu à votre disposition pour toute information.

Veuillez recevoir, Madame CAROLE DELORME D'ARMAILLE, l'assurance de notre considération distinguée.

Catherine TERRIEN
Directrice Générale

Certificat

des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences

N° 2207_CN_03798 - V.1

Début de validité de la certification : 13/07/2022

Echéance de la certification : 12/07/2025

ISQ certifie que

OFFICE DE COORDINATION BANCAIRE ET FINANCIERE - SERVICES ET FORMATION

Numéro de Déclaration d'activité : 11755469275
116 BOULEVARD HAUSSMAN 75008 PARIS
SIRET : 33303464300036 NAF : 8559A

Est conforme aux critères de certification mentionnés à l'article L. 6316-1 du Code du Travail et au décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle au décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences au décret n°2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L.6316-1 du code du travail à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du travail à l'arrêté du 30 décembre 2021 prolongeant l'autorisation de réaliser l'audit initial à distance au guide de lecture du référentiel national qualité, version en vigueur au programme de certification de l'ISQ, version en vigueur

Pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes :

- Les actions de formation

Et pour les sites suivants :

OFFICE DE COORDINATION BANCAIRE ET FINANCIERE - SERVICES ET FORMATION - 116 BOULEVARD HAUSSMAN
75008 PARIS

Pierre PARIENTE
Président de l'ISQ

